Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege = Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

Band: 8/1907 (1907)

Artikel: L'hygiène du personnel enseignant

Autor: Sandoz, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-91013

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. L'hygiène du personnel enseignant.

Par le Dr G. Sandoz, médecin à Neuchâtel.

Depuis longtemps déjà on s'est préoccupé, à tous les points de vue, de l'hygiène scolaire concernant les enfants des écoles primaires et les élèves des classes secondaires et supérieures.

En se basant sur des données physiologiques et sur les résultats de nombreuses enquêtes, on est arrivé à établir des principes rationnels relatifs à la construction, à l'aménagement et à l'ameublement des bâtiments scolaires, au mode d'écriture et à la tenue des élèves. On a démontré l'importance des soins corporels et l'on s'est efforcé de réformer les programmes de façon à éviter le surmenage et à assurer le développement harmonique de l'enfant par une alternance raisonnée de travail intellectuel et d'exercices physiques ou de repos. Le rôle joué par l'école dans la propagation et l'extension des maladies contagieuses de l'enfance a fait également l'objet de nombreuses études qui ont permis d'établir les règles d'une prophylaxie bien comprise.

La base de l'hygiène scientifique de l'élève a été ainsi posée, et, grâce aux efforts des médecins et des éducateurs, de sérieux progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine.

C'est bien par là qu'il fallait commencer. Tout pour l'enfant et pour l'élève si l'on veut préparer les générations futures pour un meilleur emploi des forces physiques et des facultés intellectuelles mieux dirigées. De même que des parents s'imposent des sacrifices pour l'avenir de leurs enfants, la société a compris que l'école perfectionnée est le meilleur calcul qu'elle puisse faire pour sa prospérité future.

Seulement, dans cette louable préoccupation, il semble que l'on ait quelque peu oublié, jusqu'à ces dernières années, un facteur qui

mérite cependant tout intérêt. Nous voulons parler du personnel auquel on confie la haute et sainte mission de former la jeunesse.

Au point de vue social et éducatif, la santé et l'hygiène du maître ont, en effet, une importance capitale et méritent d'attirer l'attention des autorités aussi bien que la santé et l'hygiène de l'élève.

Jusqu'à présent on a songé, avant tout, à recruter le personnel enseignant en insistant sur les capacités intellectuelles et sur les connaissances acquises autant que sur la valeur morale des éducateurs. Mais on ne s'est pas demandé suffisamment si, à mesure qu'on rendait leur tâche plus difficile et leur responsabilité plus grande, on n'avait pas, en même temps, le devoir de les placer dans des conditions hygiéniques et économiques qui leur permettent de s'acquitter de leur mission sans mettre leur santé en péril et sans compromettre, par là-même, l'intérêt bien entendu de la génération qui grandit.

Un instituteur ou une institutrice doivent, en principe, jouir d'une santé normale et ne pas être exposés à ce que, par suite d'un travail excessif ou d'insuffisance de ressources ou de mauvaises conditions de logement ou d'autres causes analogues, leur santé s'altère et, avec elle, leur capacité à s'acquitter de leur tâche.

Une observation préliminaire s'impose ici:

Sans parler des dispositions intellectuelles et morales et des connaissances indispensables, ne peut pas être instituteur qui veut. La profession exige des conditions physiologiques auxquelles on ne fait pas assez attention. Il arrive souvent que ceux qui choisissent cette vocation et s'y préparent le font non pas tant par goût et par impulsion intérieure que parce qu'ils ne se sentent pas assez robustes physiquement pour exercer un métier qui leur semblerait trop pénible. C'est là une grande erreur. La profession de l'enseignement réclame une somme de forces physiques beaucoup plus considérable qu'on ne le pense et, si l'on s'y engage inconsidérément, on risque de se trouver bientôt dans l'incapacité de répondre aux exigences de cette vocation. Or, ce qui n'est qu'un inconvénient grave pour une personne placée dans d'autres conditions, prend de tout autres proportions lorsqu'il s'agit d'une responsabilité s'étendant à toute une classe.

Pour assurer la santé du maître, il y aurait donc lieu, avant tout, de soumettre à un examen médical les personnes qui se destinent à l'enseignement et cela avant leur entrée dans les écoles normales et avant leur entrée en fonctions.

On pourrait de cette façon procéder à une sélection utile à l'école et à la société en général, de même que l'on procède à une

sélection utile en n'admettant dans l'armée que les jeunes gens capables de supporter les fatigues du service et aptes à devenir de bons défenseurs de la patrie.

Au point de vue qui nous occupe, il s'agirait de n'admettre dans le personnel enseignant que les personnes reconnues, par exemple, indemnes de la tuberculose ou sans prédisposition spéciale à cette maladie ou à une affection des voies respiratoires ou à une fatigue nerveuse pour ne citer que les cas de morbidité auxquels les maîtres paraissent être particulièrement exposés.

* * *

L'importance de l'examen médical préliminaire étant bien reconnue, supposons maintenant que nous nous trouvons en présence d'un personnel enseignant dans des conditions de santé aussi normales que possible et voyons en quoi des principes et des règles d'hygiène l'intéressent plus spécialement.

Si astreignante que soit la profession d'instituteur ou de professeur, elle ne paraît, cependant, pas constituer par elle-même une vocation particulièrement dangereuse pour la santé.

Dans le rapport qu'ils ont présenté au Congrès de Nuremberg, Catherine van Tubenbrœk et Th. Witry arrivent à la conclusion que les maîtres, — les maîtresses ne sont pas prises ici en considération, — ont un taux de mortalité favorable et que la profession d'instituteur, — réserve faite pour la tuberculose, les maladies mentales et la neurasthénie, — fait partie des professions saines[1]).

Les tables de mortalité sur lesquelles se basent les compagnies d'assurance pour le calcul de leurs risques donnent, en général, un bon rang au personnel enseignant[2]).

Toutefois, comme il n'y a en réalité qu'un nombre relativement restreint d'instituteurs et professeurs qui s'assurent et que les personnes du sexe féminin le font dans une proportion minime, on n'a là qu'un élément incomplet d'information et les conclusions auxquelles on est arrivé jusqu'à présent constituent plutôt une présomption qu'une preuve.

---

[1]) Voir: *Compte-rendu du premier Congrès international d'hygiène scolaire à Nuremberg, du 4—9 août 1904,* p. 323 et s. — Nürnberg. Verlag von J. L. Schrag, 1904.

[2]) Voir: *Aus der Praxis der Gothaer Lebensversicherungsbank.* Versicherungs-Statistisches und Medizinisches, bearbeitet von Dr. Karup, Dr. Gollsner und Dr. Florschütz. Jena, G. Fischer, 1902.

Il en est de même des conclusions que des médecins ont voulu tirer de leur pratique, les enquêtes auxquelles ils se sont livrés embrassant un rayon généralement par trop restreint et seulement certaines catégories du personnel enseignant.

Il convient, d'ailleurs, de faire remarquer qu'au point de vue scolaire la question de la mortalité du personnel enseignant est moins importante peut-être que celle de la morbidité.

Dans d'autres professions, un individu peut être valétudinaire ou même sérieusement atteint dans sa santé, sans qu'il soit obligé d'interrompre absolument son travail. Il en fait moins, toujours moins jusqu'à épuisement complet de ses forces. Lui-même ou ses proches seuls en souffrent. L'école, elle, ne saurait supporter une diminution de travail au détriment de toute une classe. L'instituteur habituellement malade devient une impossibilité; il devient même un danger lorsqu'il est atteint, d'une maladie contagieuse, comme la phtisie par exemple.

Il convient donc, comme nous l'avons fait sentir déjà, que les autorités scolaires se préoccupent des conditions hygiéniques dans lesquelles se trouve les corps enseignant qu'elles emploient et qu'elles usent de tous les moyens prophylactiques à leur disposition pour prévenir les maladies dont les maîtres peuvent être plus particulièrement menacés.

Si, à en croire les travaux publiés jusqu'à présent sur la matière, il ne semble pas y avoir de maladies spéciales inhérentes à la profession de l'enseignement (voir: Congrès de Nuremberg, compte-rendu cité plus haut), il en est, cependant, qui se produisent et se développent dans ce milieu avec une fréquence dont il importe de rechercher les causes. Ce sont principalement: la phtisie, les maladies des premières voies respiratoires, la neurasthénie et les maladies mentales, celles-ci plutôt chez les personnes du sexe. Plusieurs statistiques tendent, en effet, à démontrer que, tandis que le taux de la mortalité en général est peu élevé dans le corps enseignant, la moyenne des cas que vous venons d'indiquer semble dépasser ce que l'on est en droit d'attendre.

A quoi faut-il l'attribuer?

Multiples sont les causes qui peuvent déterminer des affections morbides de cette nature. Signalons:

1. *Les défectuosités de certains locaux scolaires et les mauvaises conditions d'habitation.*

Il est à peine besoin de rappeler ici l'influence débilitante que

l'air confiné des salles d'école surpeuplées et mal ventilées peut exercer sur le maître aussi bien que sur l'élève, et le rôle que le mauvais état de planchers et le balayage à sec peuvent jouer dans l'extension de la tuberculose.

Au point de vue de la santé du personnel enseignant l'aménagement rationel et le bon entretien des locaux scolaires ont donc leur importance.

En outre, on se rend compte de plus en plus aujourd'hui que la questien d'un logement salubre est une des premières à résoudre pour assurer la vigueur du corps chez l'habitant. Or, il est certain qu'en beaucoup d'endroits, tant à la ville qu'à la campagne, l'instituteur, en raison de la modicité de ses ressources, n'est pas logé dans les conditions voulues de salubrité. Nous avons ici en vue non pas le célibataire qui peut aisément changer de chambre, mais bien le maître chargé de famille.

La question de l'habitation du personnel enseignant, du moins de l'instituteur primaire, devrait, nous semble-t-il, préoccuper les autorités scolaires, fût-ce même au prix de quelques sacrifices de leur part. Dans les localités où il y a pénurie de logements hygiéniques à bon marché, elles devraient prendre des mesures pour assurer au maître une habitation convenable et suffisamment spacieuse pour une famille. La question de l'habitation ouvrière préoccupe, à juste titre, les hygiénistes. Pourquoi ne s'efforcerait-on pas de procurer à cette classe de travailleurs qui a pour mission d'éduquer la jeunesse, des logements répondant aux exigences modernes de la salubrité. Tout en sauvegardant ainsi les intérêts de la santé du maître et partant de l'école, on lui ferait apprécier les bienfaits de l'hygiène et il arriverait, tout naturellement, à en parler avec conviction à ses élèves.

Dans les localités où il y a pénurie de bons logements, ne pourrait-on pas, lorsqu'on établit les plans d'un bâtiment scolaire, y réserver les emplacements nécessaires pour loger convenablement le personnel enseignant?

Das les localités où cette pénurie n'existe pas, ne devrait-on pas affecter à l'usage des maîtres des logements salubres, choisis par les autorités et loués à l'occupant pour un prix en rapport avec son traitement et en tenant compte de ses circonstances de famille?

A la campagne, il faudrait autant que possible, et pour une raison que nous indiquerons plus loin, que le logement de l'instituteur fût accompagné d'un coin de jardin. On fait cela actuellement un

peu partout pour les maisons d'ouvriers. Pourquoi pas pour le personnel du corps enseignant?

2. *L'alimentation mal conçue ou insuffisante.*

Ceci est un point de première importance. Le travail intellectuel entraîne une déperdition de forces qu'il est essentiel de compenser par une reconstitution normale de l'énergie vitale.

On se figure trop aisément que les professions qui n'exigent pas de grands efforts musculaires n'ont pas besoin d'être soutenues par une alimentation riche en principes nutritifs. C'est, au contraire, un régime reconstituant, composé d'aliments facilement assimilables, que réclame le travail du cerveau et la tension intellectuelle inséparable, par exemple, d'une leçon bien donnée et de la direction d'une classe.

Or, bon nombre d'instituteurs, de professeurs même, et surtout d'institutrices ne se rendent pas compte de la nécessité d'un régime spécial. L'alimentation de l'homme des champs ou de l'ouvrier manœuvre ne saurait être la même que celle d'un ouvrier de la pensée.

Il serait donc utile et même indispensable de donner à cet égard des directions au personnel enseignant. Car ici, peut-être plus que dans d'autres professions, l'alimentation mal comprise ou insuffisante prédispose aux troubles digestifs et à plusieurs genres de maladies, en particulier à la tuberculose, l'influence vivifiante du grand air faisant défaut.

A ce point de vue l'économie dans le traitement du corps enseignant est un mauvais calcul et il est nécessaire que les autorités se pénètrent de cette conviction. Voulant le bien des élèves, elles doivent fournir aux maîtres les moyens de réparer leurs forces pour qu'ils puissent remplir leur tâche avec énergie.

3. *Le surmenage.*

Trop de fatigue amène l'affaiblissemant des facnltés intellectuelles et une diminution de la force de résistance à la maladie, et cela chez l'homme fait aussi bien que chez l'enfant.

Pour le corps enseignant, en particulier, l'excès de travail conduit au surmenage des organes respiratoires et du système nerveux. Il prédispose ainsi aux affections du larynx et des poumons, à la neurasthénie et aux troubles cérébraux.

La question du surmenage du maître mérite donc d'attirer l'attention aussi bien que celle du surmenage de l'élève.

Tout d'abord il est à recommander que le nombre d'heures de classe que l'on exige du personnel enseignant ne dépasse pas un certain chiffre. Ce chiffre est naturellement variable suivant la nature

de l'enseignement, car il est des leçons beaucoup plus fatigantes que d'autres et dans lesquelles le maître doit se dépenser beaucoup plus. Mais, en moyenne, le nombre d'heures de leçons effectives, — nous ne parlons pas des heures de simple surveillance, — ne devrait pas dépasser 20-30 par semaine. On ne doit pas oublier ici qu'indépendamment des heures de présence en classe, il y a pour le maître, surtout à mesure que l'enseignement s'élève, un travail domestique de corrections, de révision des devoirs et de préparation individuelle qui absorbe un temps considérable. On ne doit pas oublier non plus que, pour rester à la hauteur de sa tâche, le maître a besoin de pouvoir continuer à se cultiver par des lectures en rapport avec sa profession. Autrement il passe à l'état de machine à répétition de manuels et son enseignement stéréotype n'a plus de vie ni d'intérêt pour les élèves.

Une autre cause de surmenage provient du trop grand nombre d'élèves accumulés dans une même classe. Se représente-t-on, par exemple, la dépense de forces que nécessitent la surveillance et la police d'une classe primaire renfermant 40 à 50 enfants remuants à tenir en respect? et les efforts de voix auxquels le maître ou la maîtresse sont astreints pour se faire entendre et obéir? Une heure de leçon dans ces conditions est plus épuisante que deux dans une classe composée normalement de 25 à 30 élèves.

Faut-il s'étonner si l'instituteur arrive ainsi à être exposé à des affections de la gorge et souvent à une tension nerveuse qui conduit à la dépression neurasthénique?

Les classes trop nombreuses sont une erreur au point de vue hygiénique et pédagogique et si, pour des raisons budgétaires, les autorités se refusent à procéder à leur dédoublement, ce sont elles qui doivent porter la responsabilité des altérations de la santé du personnel enseignant qu'elles emploient.

A côte du surmenage que nous venons d'indiquer et qui tient au défaut d'organisation de l'école elle-même, il en est un autre qui, tout en en étant indépendant en apparence, s'y rattache également.

Il arrive fréquemment que les maîtres cherchent, en dehors des heures de classe, des suppléments de ressources par des leçons ou autres occupations. Ce peut être l'amour du gain qui les y pousse; mais, le plus souvent, c'est l'exiguité de leur traitement qui les y oblige. Alors, de deux choses l'une: ou c'est l'école qui en souffre par suite du moins d'intérêt ou de travail que le maître, fatigué ailleurs, y apporte; ou c'est le maître, consciencieux, qui se surmène

pour que l'école n'ait pas à pâtir de son travail au dehors. Dans ce dernier cas sa santé s'altère au bout d'un certain temps et avec elle la bonne tenue et les progrès des élèves.

Mais quel est le moyen de parer à ce danger de surmenage provenant d'un excès d'occupations extra-scolaires. On entre ici dans le domaine de la liberté individuelle. On ne peut empêcher quelqu'un de se tuer de travail. Cependant, comme les autorités scolaires sont souvent complices de cette espèce de suicide sans s'en rendre bien compte, il est bon de leur faire remarquer la responsabilité qui leur incombe. Il est telle localité où l'on croit avoir fait déjà beaucoup en allouant un maigre traitement à l'instituteur avec l'idée qu'il se rattrapera sur ce qu'il pourra gagner en dehors de l'école; on lui assigne d'avance diverse charges et emplois; on l'autorise même à avoir un commerce.

Au lieu de cette liberté que l'on encourage, il serait plus sage, au point de vue hygiénique et pédagogique, d'exiger du maître qu'il se consacre entièrement à son école et de lui en donner les moyens. Ce serait le cas de retourner le proverbe: Celui qui paie commande et de dire: Celui qui commande doit payer.

Pour compléter l'exposé de la question que vous venons d'esquisser, nous ajouterons qu'un élément essentiel pour le maintien de la santé du personnel enseignant, c'est, autant que possible, des temps de repos réguliers et, à la campagne du moins, l'occasion d'occupations en plein air. Là, tout maître d'école devrait avoir un jardin à cultiver. Il puiserait dans ce travail d'agrément le rafraîchissement de ses forces physiques; il aurait ainsi l'occasion d'étudier la nature et d'en faire profiter son enseignement. A la ville, où la chose n'est guère possible, on pourrait y suppléer par des après-midi consacrées à des leçons de choses en plein air, par des exercices physiques et des promenades. En causant avec ses élèves, le maître profiterait avec eux, durant ces sorties, des bienfaits de l'air pur et les instruirait sur mille sujets d'observations qui se pésentent.

* * *

Dans tout ce qui précède, nous nous sommes tenus à des généralités et à des desiderata ayant pour but de faire comprendre l'importance de l'hygiène du personnel enseignant et de marquer les points principaux qu'elle doit poursuivre.

Nous aurions aimé pouvoir présenter une étude plus documentée et établir les bases de l'hygiène scientifique du personnel enseignant,

comme on peut le faire à l'heure actuelle pour l'hygiène de l'élève. Mais nous avons dû nous convaincre que nous ne possédons pas, en Suisse plus qu'ailleurs, des statistiques suffisantes concernant la mortalité et la morbidité du personnel enseignant. Celles qui ont été publiées en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en France sont souvent contradictoires dans leurs conclusions et embrassent généralement, sous une même rubrique, tout ce qui rentre sous la dénomination de personnel enseignant depuis les professeurs d'université jusqu'aux maîtres d'école de village. Or, il est évident que la mortalité et la morbidité ne sauraient être les mêmes pour des personnes appartenant à des groupes aussi différents. Les chiffres fournis par ces statistiques ne correspondent d'ailleurs qu'imparfaitement au but qu'il s'agit de poursuivre et qui est d'étudier de plus près les conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvent placés les membres du corps enseignant et les moyens de remédier aux causes qui peuvent avoir une influence défavorable sur leur état de santé.

Pour arriver à poser les bases de l'hygiène scientifique du maître il y aurait donc lieu, selon nous, de procéder, dans chaque canton et pour chaque groupe scolaire, à une double enquête médicale et sociale, enquête dont nous indiquerons nettement le but et la portée dans nos conclusions.

De cette manière seulement on pourra posséder des documents vraiment utiles et la Société suisse d'hygiène scolaire ferait œuvre patriotique en prenant l'initiative de cette enquête, pour laquelle on réclamerait le concours du corps médical et des inspecteurs scolaires.

En réunissant tous les éléments de l'enquête que nous proposons, on arriverait à se faire une idée assez exacte des réalités à constater et des mesures à prendre dans l'intérêt du personnel enseignant et partant de l'école elle-même.

Pour donner une sanction à l'enquête, on en résumerait les données dans un mémoire qui serait adressé aux Gouvernements cantonaux et l'on s'inspirerait des résultats pour rédiger un «Vademecum d'hygiène à l'usage du maître».

Pratiquement parlant, il est évident, toutefois, que les bons conseils à donner aux intéressés ne suffisent pas. Il faut les mettre en mesure de les suivre et l'on aboutira toujours à une question budgétaire: amélioration des locaux scolaires et des logements des maîtres, suppression des causes de prédisposition aux diverses maladies et des causes variées de surmenage que nous avons énumérées au cours de cet exposé.

L'application d'un système rationnel d'assistance et de retraite en faveur du corps enseignant se montrera certainement nécessaire si l'on veut arriver à conserver partout un personnel vigoureux et capable de remplir sa mission. Ce qui pousse bon nombre de maîtres à chercher un supplément de ressources dans des travaux étrangers à l'école et à compromettre ainsi leur état de santé, c'est l'idée d'amasser un petit pécule pour le jour où la maladie, l'âge, les infirmités les obligeront à quitter leur poste ou les feront remercier. Ce souci bien naturel devrait être écarté comme cela a lieu pour d'autres professions. On a déjà réalisé, dans plusieurs cantons, des progrès dans ce sens et institué des caisses de secours et de retraite. Mais il s'agit ici d'initiatives individuelles et de sacrifices que les intéressés s'imposent, tandis que des mesures de ce genre devraient émaner des gouvernements et des autorités scolaires.

Il est ainsi à prévoir que, pour arriver à placer le personnel enseignant dans des conditions capables de sauvegarder les intérêts de sa santé, l'on sera appelé à réclamer de nouveaux sacrifices de la part de l'Etat et des communes. Mais il est bon de rappeler qu'ici, plus peut-être que dans tout autre domaine, il n'y a pas de plus mauvais calcul qu'une économie mal placée.

Conclusions :

I. Au point de vue social et éducatif la santé et l'hygiène du personnel enseignant ont une importance capitale. Elles méritent d'attirer l'attention des autorités aussi bien que la santé et l'hygiène de l'élève.

II. Pour assurer la santé du maître et pour établir les bases d'une hygiène rationnelle du personnel enseignant, il y aurait lieu:

1° de soumettre à un examen médical les personnes qui se destinent à l'enseignement:

a) avant leur entrée dans les écoles normales;

b) avant leur entrée en fonctions:

2° de procéder, dans chaque canton et pour chaque groupe scolaire (instituteurs et institutrices primaires, maîtres et maîtresses secondaires, professeurs de l'enseignement gymnasial et universitaire), à une double enquête médicale et sociale.

III. L'enquête médicale aurait pour but de fournir des données statistiques relatives à la mortalité et à la morbidité du corps enseignant dans les différents cantons et groupes scolaires. Elle devrait porter sur:

1° le nombre et les causes des décès survenant chaque année;

2° le nombre d'absences, congés ou mises à la retraite pour cause de maladie et la nature des maladies ayant motivé l'absence, le congé ou la mise à la retraite;

3° la fréquence et la nature des maladies qui, sans entraîner l'absence, le congé ou la retraite, se rencontrent le plus souvent parmi le personnel enseignant.

IV. L'enquête sociale aurait pour but de fournir des renseignements relatifs aux conditions économiques et professionnelles.

Elle devrait porter sur:

1° les conditions de logement et d'alimentation du maître;

2° les habitudes et le genre de vie du personnel enseignant;

3° le nombre hebdomadaire d'heures consacrées à l'enseignement et les occupations extra-scolaires;

4° le nombre moyen d'élèves par classe;

5° l'état des locaux scolaires;

6° les échelles de traitement du personnel enseignant;

7° les caisses de secours en cas de maladie, les caisses d'assurances et les pensions de retraite en faveur du personnel enseignant.

V. La Société suisse d'hygiène scolaire devrait se charger d'organiser cette double enquête, qui aurait un caractère confidentiel et qui se ferait avec le concours du corps médical et des inspecteurs scolaires.

VI. Une fois l'enquête terminée et pour permettre au personnel enseignant de mettre en pratique les conseils qu'elle servira à formuler, la Société suisse d'hygiène scolaire devrait prendre l'initiative:

1° de la rédaction d'un mémoire résumant les données de l'enquête, mémoire qui serait adressé, aux Gouvernements cantonaux pour leur signaler les progrès désirables au point de vue de la santé du personnel enseignant;

2° de la publication d'un «Vademecum d'hygiène à l'usage du maître».